

# **Introduction à la journée** **loi pénibilité et loi Rebsamen : quel** **impact pour la prévention au** **quotidien ?**

Pascal ETIENNE  
Journée Prévention Ergonomie  
Bordeaux - 27 janvier 2016

# Plan de l'intervention

- **I Le rôle de la SELF aujourd'hui sur les questions de pénibilité et de dialogue social**
- **II Éléments de contexte politico-social**
- **III Quelques points de réflexion pour lancer le débat**

# La SELF : un rôle d'alerte et d'animation du débat social (1)

Historique des prises de position SELF :

- Risques Psycho Sociaux en 2010
- Pénibilité en 2013,
- Dialogue social 2015

Ce rôle complète les alertes individuelles d'ergonomes, par exemple :

- A. Garrigou sur la fiabilité des EPI
- M. Zouinar sur les risques des NTIC

# La SELF : un rôle d'alerte et d'animation du débat social (2)

Face aux projets de réformes du dialogue social, une histoire en plusieurs phases, en 2015 :

- Une attitude d'ouverture au débat face aux projets de réforme des IRP
- Une phase de réactions critiques et de débats au sein de la communauté des ergonomes
- Une phase de consolidation : la journée du 24 juin 2015 « ergonomes et représentants du personnel »
- Une alerte en Septembre 2015 sur les risques de la « loi Rebsamen »

# Une alerte qui va se poursuivre

- L'interpellation en cours des associations, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics
- Une nouvelle journée nationale sur la question du dialogue social en Juin 2016
- Un symposium proposé pour le Congrès SELF 2016 à Marseille en Septembre 2016
- Une fonction forum sur le site de la SELF : <http://www.ergonomie-self.org>

# Le contexte politique et social (1)

La sous-estimation de la question du travail et le « silence organisationnel » dans les entreprises

Les principales conséquences :

- Pour la gestion de l'entreprise :
  - le développement des situations de sous-traitance
  - Les arbitrages managériaux privilégiant la production au détriment de la sécurité
- Pour les salariés :
  - les défenses contre la peur,
  - la crainte des sanctions et l'individualisation,
  - les pressions temporelles accrues
  - la multiplication des objectifs chiffrés

L'exemple emblématique des émissions polluantes chez Volkswagen

# Le contexte politique et social (2)

- Une volonté politique de relance du dialogue social affichée par le gouvernement
- Beaucoup d'ambiguïtés autour des réformes annoncées du droit du travail :
  - Le livre de Robert Badinter – Antoine Lyon-Caen : un code du travail en 50 articles
  - Rapport Jacques Barthélémy – Gilbert Cette : réformer pour favoriser l'embauche
  - Rapport Jean-Denis Combrexelle : relancer la négociation collective
  - Le débat sur la durée du travail limité à la compensation salariale
- Le « rapport Badinter » du 25 janvier 2016 : de premiers constats et des interrogations

# Le contexte politique et social (3)

Des projets de réformes pauvres en contenu sur le travail avec des propositions :

- centrées sur la rupture du contrat de travail
- qui font presque complètement l'impasse sur la question du travail et sur celle de la santé sécurité au travail
- dans lesquelles les IRP sont considérées comme une contrainte.
- qui présentent un risque de recul par rapport aux principes juridiques en vigueur, notamment :
  - le droit à la représentation du personnel en SST
  - les principes de prévention et l'obligation de sécurité de résultat



# Le débat sur la pénibilité

- La pénibilité au travail reconnue par le code du travail : une réelle opportunité
- Loi pénibilité vise à identifier et reconnaître des risques professionnels mais non pas à anticiper pour mieux protéger la santé des travailleurs
- Nécessité :
  - d’agir sur le travail et son organisation,
  - de comprendre les situations réelles,
  - de saisir les opportunités de ressources des acteurs
  - de cerner les enjeux de transformation,
- Place importante de la démarche ergonomique

# Sur le dialogue social : des constats partagés sur le rôle des CHSCT

- **la contribution des CHSCT à faire entendre le point de vue du travail réel vis-à-vis des directions d'entreprises,**
- **la nécessité de constituer les IRP en « interlocuteurs sociaux qualifiés »,**
- **la nécessité de leur permettre :**
  - **de renouer avec le travail réel et d'infléchir leur pratique syndicale au plus près des salariés**
  - **de briser le silence des organisations sur les sujets importants pour la santé et pour la performance de l'entreprise**
  - **d'être capable de « créer des normes » adaptées à la diversité des entreprises**

# Des questions en débat sur les CHSCT

- Quels leviers d'action principaux pour agir sur la prévention et sur le travail : au sein des CHSCT ou plus globalement ?
- Quelle contribution de l'ergonomie (et des autres intervenants en santé travail) au dialogue social sur le terrain ?
- Quel statut de l'expertise CHSCT : contrainte ou intervention singulière ?
- Quelle pratique des ergonomes ou des préventeurs vis-à-vis des Instances Représentatives du Personnel ?

# Conclusions

- L'objectif de la SELF :
  - lancer le débat sur les questions de prévention et de dialogue social
  - restaurer la question de la place du travail dans le débat social
- La situation des travailleurs dans les entreprises et l'actualité sociale en montre l'importance pour faire progresser la question du travail et la prévention :
  - o dans les entreprises
  - o dans les différentes instances sociales, politiques, judiciaires...